

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**COMPAGNIE TRUST SOLUS****Avis d'octroi d'une autorisation**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Compagnie Trust Solus (nom utilisé au Québec par Solus Trust Company), à exercer au Québec l'activité de société de fiducie.

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et suivants de *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02.

Le principal établissement d'affaires au Québec de la société de fiducie est :

1010, rue De la Gauchetière Ouest
Bureau 203
Montréal (QC) H3B 2N2

Le siège social de la société de fiducie est situé au :

1400-100, rue Yonge Street
Toronto (ON) M5C 1W1

Pour plus d'information concernant cette société de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 4 avril 2024

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.